



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2025



DELIBERATION N° 2025-06-098-CAB

Nomenclature : 9.4

OBJET : MOTION : LA VILLE DE TARNOS RÉAFFIRME SA SOLIDARITÉ AU PEUPLE PALESTINIEN ET DEMANDE AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS D'AGIR

Votants : 30
Abstention : /
Votes exprimés: 30

Pour: 30
Contre : /

L'an deux mille vingt cinq, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER	procuration	à	Mme PICAT
Mme NOGARO	procuration	à	Mme SAINT-AUBIN
Mme DUPRE	procuration	à	Mme DUFAU
Mme LE GALL	procuration	à	Mme LALANNE

ABSENT EN DEBUT DE SEANCE

Mme IROLA

- Arrivée de Mme MOUNIER au point n° 2025-06-077-DAP
- Départ de Mme LALANNE avant le point n°2025-06-085-DAP
- Départ de M. LATAILLADE avant le point n°2025-06-086-DAP
- Retour de M. LATAILLADE au point n°2025-06-089-DR/CP

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DOMET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28 en début de séance 29 au point n°2025-06-077-DAP 28 au point n°2025-06-085-DR/CP 27 au point n°2025-06-086-DAP 28 au point n°2025-06-089-DR/CP
Nombre de pouvoirs	4 en début de séance 3 au point n°2025-06-077-DAP 2 au point n°2025-06-085-DR/CP
Nombre de votants	32 en début de séance 30 au point n°2025-06-085-DR/CP 29 au point n°2025-06-086-DAP 30 au point n°2025-06-089-DR/CP

Fait à Tarnos,
le 20 juin 2025

Pour extrait certifié
conforme

Le Maire



Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :

23/06/2025

Monsieur le Maire expose,



Le 20 février 2024, notre conseil municipal dénonçait unanimement avec force la violence de l'État d'Israël à l'encontre de la population de Gaza, en représailles du massacre perpétré en Israël par l'organisation islamiste Hamas le 7 octobre 2023.

Depuis, le gouvernement d'extrême-droite israélien de Benyamin Netanyahu n'a de cesse de poursuivre cette guerre destructrice contre la population de Gaza, apportant une nouvelle fois la preuve que l'extrême-droite, là-bas comme partout ailleurs dans le monde, n'est pas un courant politique comme les autres : c'est un venin qui ronge les consciences, c'est l'idéologie du rejet et de la haine, c'est in fine le choix de l'écrasement et de la guerre.

En violation totale du droit international, il annonce, sans aucun scrupule, sa volonté de d'annexer l'intégralité de Gaza. Outre l'intervention militaire, s'est instauré un blocus hermétique du territoire palestinien, y interdisant l'entrée de toute aide humanitaire à l'exception de celle – minime – sous contrôle israélien - créant de ce fait une situation de famine qui menace plus de 2,1 millions de personnes piégées et bombardées. L'armée israélienne se livre à une politique de terre brûlée sur un territoire qu'elle a fragmenté, enfermant la population de Gaza dans de très étroites bandes de terre surpeuplées, détruisant les habitations, toutes les infrastructures publiques, notamment médicales, privant les habitants de soins, d'eau, de nourriture et d'électricité. Les institutions internationales soulignent le fait que Gaza est devenu un « trou noir humanitaire ».

L'objectif de cette politique de terreur est manifestement de pousser des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants à prendre la fuite dans les conditions les plus inhumaines, ce que revendiquent ouvertement les ministres d'extrême droite du gouvernement Netanyahu et que soutient l'administration états-unienne de Donald Trump. En Cisjordanie occupée, les frappes de drones, les incursions armées et la violence des colons israéliens se déchaînent. Des camps entiers de réfugiés ont été vidés, comme ceux de Jenine, Nour Shams, Tulkarem. Là encore, la volonté du gouvernement israélien est d'annexer illégalement la zone et de la vider de sa population palestinienne.

Ce sont là des crimes de masse, des crimes contre l'humanité, que dénoncent les Nations unies. Alors que la Cour Pénale Internationale (CPI) évoque un « risque plausible, réel et imminent de génocide », ces crimes tombent sous le coup de la justice internationale et tous ceux qui sont directement impliqués devront répondre de leurs actes. Les condamnations de pure forme des gouvernements et de la communauté internationale ne suffisent plus. Alors qu'ils font l'objet de mandats d'arrêt internationaux, Netanyahu et ses complices doivent maintenant être traduits devant la CPI, tout comme les dirigeants du Hamas, responsables des crimes du 7 octobre 2023.

Benyamin Netanyahu est aujourd'hui soutenu par l'extrême droite en Europe, en France et aux États-Unis. Victor Orban, a dénoncé la Cour pénale internationale sans que cela ne fasse réagir l'Union européenne. Et, bien que ses propositions provocatrices soient rejetées par l'immense majorité de la communauté internationale, Donald Trump réaffirme sa volonté d'expulser les Palestiniens de Gaza, cherchant à obtenir la complicité de certains gouvernements de la région. L'annonce, par la Maison Blanche, de l'envoi sur le terrain de forces paramilitaires privées, censées sécuriser le territoire, prépare les opinions à cette perspective.

Pourtant, cette politique criminelle se heurte à une pression croissante des opinions dans le monde. 148 États, c'est à dire une large majorité dans le Monde, reconnaissent déjà l'État de Palestine. De même que la France, d'autres gouvernements européens évoquent désormais eux-aussi la possibilité de reconnaître l'État de Palestine, et l'objectif de sanctions contre le



gouvernement israélien d'extrême droite, tant qu'il bafouera aujourd'hui repris dans le débat public.

En Israël, une mobilisation inédite grandit de semaine en semaine pour l'arrêt de la guerre à Gaza, le retour des otages encore vivants que détient le Hamas, le départ de Netanyahu et de son gouvernement. Des officiers, des soldats, des réservistes manifestent à présent leur refus de servir une politique qui met en danger l'avenir et la sécurité du peuple israélien lui-même.

Le pouvoir israélien est de plus en plus isolé internationalement.

Dans cette situation d'extrême urgence pour le peuple palestinien et face à la visée génocidaire dont il est victime, la Ville de Tarnos réaffirme sa solidarité au peuple palestinien, son exigence de la reconnaissance des droits nationaux de celui-ci, d'une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens. Elle demande à ce que le gouvernement français :

- Prenne toutes les initiatives utiles pour mettre fin à l'entreprise génocidaire du gouvernement d'extrême-droite de Netanyahu à Gaza
- Expédie sans délai une aide humanitaire massive aux Gazaouis, contribuant ainsi à briser le blocus criminel mis en œuvre par le gouvernement Netanyahu,
- Porte dans les institutions européennes l'exigence de sanctions, de la suspension immédiate de l'accord d'association Union européenne-Israël et mette fin à toute forme de coopération militaire,
- Reconnaisse immédiatement l'État de Palestine aux côtés de l'État d'Israël sur la base des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale,
- Agisse pour la libération des otages israéliens et la libération des prisonniers politiques palestiniens dont celle de Marwan Barghouti,
- Agisse pour le démantèlement de toutes les colonies israéliennes et la fin de l'occupation,
- Prenne aux Nations unies, en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, toutes les initiatives propres à isoler totalement l'alliance Trump-Netanyahu.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L 2121-29 et L.1115-1,

Considérant intolérables les crimes de masse, les crimes contre l'humanité perpétrés par le Gouvernement israélien de Benjamin Netanyahu contre la population de Gaza,

Considérant que les condamnations de pure forme des gouvernements et de la communauté internationale ne suffisent plus,

DÉLIBÈRE

DEMANDE au gouvernement français :

- Prenne toutes les initiatives utiles pour mettre fin à l'entreprise génocidaire du gouvernement d'extrême-droite de Netanyahu à Gaza
- D'expédier sans délai une aide humanitaire massive aux Gazaouis, contribuant ainsi à briser le blocus criminel mis en œuvre par le gouvernement Netanyahu,



- De porter dans les institutions européennes l'exigence de l'immédiate de l'accord d'association Union européenne-Israël et mette fin à toute forme de coopération militaire,
- De reconnaître immédiatement l'État de Palestine aux côtés de l'État d'Israël sur la base des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale,
- D'agir pour la libération des otages israéliens et la libération des prisonniers politiques palestiniens dont celle de Marwan Barghouti,
- D'agir pour le démantèlement de toutes les colonies israéliennes et la fin de l'occupation,
- De prendre aux Nations unies, en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, toutes les initiatives propres à isoler totalement l'alliance Trump-Netanyahou.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr